L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 25 DÉCEMBRE 1848.

Imprimée et publiée par MAGAIN & WEISSE, No. 33, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 25 DÉCEMBRE.

☞ On trouvera désormais, au rez-de-chaussée du No 83, rue Chartres, où se trouve notre bureau de comptabilité, [illegible] et complètes des articles [illegible], gratuites, etc. [illegible] intéresser le public. [illegible] viendront.

☞ L'Abeille ne paraîtra pas demain à cause de la fête de Noël.

Nous avons reçu le rapport de la dernière séance du Conseil Général. L'encombrement de nos colonnes nous force à en renvoyer la publication à notre prochain numéro.

LE CHOLÉRA.

Les victimes du fléau sont chaque jour plus nombreuses. Il n'y a pas à se le dissimuler, le choléra a bien, à l'heure qu'il est, le caractère épidémique. Il sévit, pourtant avec infiniment moins de rigueur qu'en 1832. La Nouvelle-Orléans est la première ville d'Amérique où le choléra ait fait son apparition, après seize années d'intervalle. Il faut convenir qu'il ne pouvait se déclarer parmi nous dans un moment plus inopportun. La chaude température, les pluies abondantes, la boue et les immondices de nos rues, la décomposition du feuillage des bois, le détritus des prairies avoisinantes, la présence d'un grand nombre de malheureux émigrans à la Nouvelle-Orléans, tout devait contribuer à hâter le développement de la maladie dont le germe a été importé par le Swanton.

Nous aimons à croire que le choléra s'envolera de la Nouvelle-Orléans, dans deux ou trois semaines. D'ici là, de la manière dont elle procède, la maladie aura fait une ample moisson de victimes. Qu'on en juge par les chiffres suivants. Dans les vingt-quatre heures expirant samedi à midi, il y a eu dans toute la ville 91 décès dont 71 causés par le choléra. Dans les vingt-quatre heures qui se sont terminées hier à midi, il y a eu 100 décès dont 84 causés par le choléra.

Cet état de choses commence à devenir alarmant. Nous engageons de nouveau les familles à prendre les précautions les plus minutieuses pour se garantir de la maladie. Il faut que les maisons soient tenues dans un parfait état de propreté, que l'air y circule librement, et que l'humidité qui pénètre dans l'intérieur des pièces en soit chassée en allumant dans chaque cheminée un bon feu de charbon ou de bois.—Quant à enlever la fange qui couvre le pavé il faudra peut-être y renoncer à moins que le soleil se montre moins économe de ses rayons et de sa chaleur.

Si l'épidémie continue à se développer dans la même progression il serait peut-être convenable que les Municipalités nommassent des médecins pour les pauvres et désignassent en même temps à ces derniers les pharmacies où ils pourraient se procurer gratuitement les médicaments.

Le commerce est nécessairement en souffrance. Une dépense habituellement de fortes sommes à la fin de l'année, mais le fléau a chassé de notre ville la plupart de ceux qui sont le plus en état d'acheter, et quant à ceux qui restent ils ne pensent guère à délier le cordon de leurs bourses. A l'heure qu'il est nous sommes un peu à la Nouvelle-Orléans comme sur un champ de bataille. Mais ce qu'il y a de mieux à faire est de ne pas songer au danger tout en prenant les moyens de l'éviter.

UNE CURIOSITÉ.—M. AUGUSTE MATTHEY, un des ouvriers de M. Louis Meu, joaillier No 41, rue de Chartres, a fabriqué dernièrement une montre de dimensions lilliputiennes qui est un véritable chef-d'œuvre d'horlogerie. La montre et sa boîte ont à peu près le diamètre de la moitié d'une pièce de cinq cents, soit 4 11/12 lignes; son épaisseur, y compris le verre, est de 1 1/3 ligne. Le cadran est d'or, la boîte est rehaussée d'émail. La montre a huit trous en rubis; elle pèse exactement un gros ou environ la vingtième partie d'une once.

Ce petit chef-d'œuvre est évalué à $1,500. Elle a été mise en loterie, et c'est la veille du jour de l'an que le sort désignera le futur propriétaire du bijou.

EXPÉDITION DE LA MER MORTE.—Nous avons annoncé le retour du navire Supply qui faisait partie de l'expédition de la mer Morte. Ce navire a rapporté diverses curiosités naturelles telles que de l'eau de la mer Morte, du Jourdain et du Siloah, ainsi que des fragments de la colonne de sel qui représente la femme de Lot. On sait ce que dit la Bible à ce sujet. Il paraît que la colonne se trouve exactement au lieu indiqué dans les livres saints. Elle existait du temps de l'écrivain Joseph. Il est venu aussi à bord du Supply des momies égyptiennes, des [illegible] recueillis au bord de la mer Morte, des rosaires faits du bois pris sur les montagnes historiques de la Judée, &c., &c. Ces objets seront exposés au Musée.

CAROLINE DU NORD.—La Législature de la Caroline du Nord a procédé le 12 courant à la nomination d'un Sénateur au Congrès des États-Unis en remplacement de M. Badger dont le terme expire le 4 mars prochain. Il n'y a pas eu de choix. Il fallait 85 voix pour l'élection, et le titulaire actuel n'en a reçu que 82. Trois whigs de l'Ouest de l'État ont refusé de voter pour M. Badger.

IOWA.—Une lettre de Burlington, publiée dans le St-Louis Republican, annonce que MM. A. C. Dodge et George W. Jones ont été élus le 7 courant Sénateurs au Congrès des États-Unis par la Législature de l'Iowa.

LÉGISLATURE DE L'OHIO.—Les dernières nouvelles de Columbus nous apprennent que la Législature de l'Ohio n'est pas encore parvenue à s'organiser. Les membres démocrates siègent en permanence, mais ils commencent à se fatiguer du rôle essentiellement passif qui leur est imposé.

JAMAÏQUE.—Nous avons reçu par le brick Fidelia des journaux de Kingston jusqu'au 7 courant. Ils renferment quelques nouvelles de Panama. Le 15 novembre, le navire français la Minerve, mouillé dans ce dernier port, s'apprêtait à mettre à la voile pour le Havre. On attendait pour la fin de décembre ou le commencement de janvier l'arrivée du steamer California qui doit inaugurer le service de la ligne établie entre Panama et le port de San Francisco, dans la Californie.

VENEZUELA.—On a appris à New-York, par un arrivage récent, que la ville de Maracaïbo était tombée entre les mains du général Paez après plusieurs combats sanglants. Un certain nombre de villes importantes se sont en outre prononcées contre le président Monagas.

Correspondance de l'Abeille.

WASHINGTON, 15 décembre 1848.

Le projet d'un chemin de fer à travers l'isthme de Panama, soumis au Congrès par MM. Aspinwall, Stevens et Chauncey, devient de plus en plus populaire à mesure que le flot de l'émigration se porte vers la Californie. La découverte des mines d'or de cette province, qu'elles soient abondantes ou non, ouvre une nouvelle ère au monde. On se portera en foule dans la Californie pour se procurer le précieux métal; et si l'or vient à manquer, l'esprit d'entreprise qui aura été apporté des Américains fera la fortune du pays. La fièvre dont nous [illegible] actuellement peut nous conduire à créer immédiatement des communications directes entre notre province et la Chine et le Japon, deux vastes pays qui seront sans doute un utile débouché à nos produits. Ce commerce serait infiniment plus avantageux au public que la possession des mines les plus riches, car l'expérience prouve que partout où l'or abonde en trop grande quantité, les arts et les métiers tombent invariablement en décadence. Les mines de charbon d'Angleterre donnent un revenu annuel plus considérable que les mines d'or et d'argent du monde entier [illegible]

L'on dit que les plus [illegible] de M. Polk [illegible] du fils de M. Cass comme chargé d'affaires dans les États du Pape [illegible] un chargé d'affaires [illegible] étrangère, et le chargé d'affaires nommé par le président n'a même pas un pep. de ce gros bon sens qui court les rues. C'est un jeune fat qui n'est bon qu'à débiter des sornettes dans un salon. J'aime à croire que le général Taylor ne se fera pas scrupule de déplacer tous les employés qui occupent un poste quelconque. [illegible] L'opinion veut se prévaloir de l'occasion qui se présente deux mois avant l'inauguration du nouveau président. [illegible] que l'intérêt public doit, lorsqu'il s'agit de nomination, dominer les considérations personnelles. Le général Cass a puisé sa fortune dans le trésor national; est-ce à dire que son fils doive hériter de ce privilège?

On a trouvé ce matin par le télégraphe électrique, la nouvelle que le gouverneur Whitcomb avait été élu par la législature de l'Indiana sénateur au Congrès des États-Unis, en remplacement de M. Hannegan dont le terme expire le 4 mars prochain.

Le Sénat n'a pas siégé aujourd'hui, et la Chambre a consacré deux heures à la discussion de certains bills d'un intérêt local, et s'est ajournée à lundi prochain.

MM. Webster, Calhoun et Clayton ont repris leur siège au Sénat. M. Mangum est encore absent.

Il n'est pas probable que l'on travaille beaucoup pendant cette session. Le Sénat ne paraît nullement disposé à entrer dans les voies de la conciliation. Cette assemblée paraît décidée à créer des entraves à l'administration du général Taylor et à combattre les réformes que le peuple a réclamées en nommant l'élu de la Convention de Philadelphie au premier poste de la République. H.

Chronique Locale.

1ÈRE COUR DE DISTRICT.—John Murphy, âgé d'environ douze ans, convaincu de vol, a été condamné à deux ans de prison dans la maison de refuge. James O'Conor alias Smith, convaincu de s'être introduit à bord d'un navire avec l'intention de voler, a été condamné à deux ans de travaux forcés. Joseph Deben et Joseph Rodriguez, convaincus d'avoir vendu des liqueurs aux esclaves, à Alger, ont été condamnés à payer $200 d'amende chacun. La Cour s'est ajournée au 9 janvier prochain.

COUR DE CIRCUIT DES E.-U.—John Jain?, accusé de mutinerie à bord de la goëlette Col. Cross, a été jugé samedi par cette Cour et trouvé coupable. Il a été condamné à deux mois de travaux forcés au pénitentiaire et à $1 d'amende.

GÉNÉRAL WORTH.—Ce général est arrivé samedi en ville avec son état-major. Il va immédiatement prendre le commandement de la frontière Sud-Ouest.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu samedi une enquête sur le corps d'une femme blanche, dont le nom est inconnu, qui a été trouvée morte dans le bois, derrière la première Municipalité. Verdict: morte de froid et de misère.

—Robert Moores, Roger Scantlin et John McHugh, accusés d'assaut et batterie, ont été envoyés devant la 1ère Cour de District par le recorder Baldwin.

ASSAUT.—Le commissaire Martin, de la 3me Municipalité, accusé d'avoir, samedi soir, à la salle de bal, encoignure Victoire et François, frappé Mme Cady avec un couteau, a été arrêté hier. L'examen de cette affaire aura lieu aujourd'hui.

HOPITAL DE CHARITÉ.

Rapport du 22 à 6 heures du soir au 24 à la même heure (deux jours.)

Admis—Du choléra asiatique, 70
" d'autres maladies, 43—113.
Renvoyés guéris du choléra, 9
" d'autres maladies, 21—30.
Morts du choléra asiatique, 14
" d'autres maladies, 7—21.

A MM. les Éditeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Voici depuis huit jours le manège qui se fait dans la rue que j'habite, et dans bien d'autres encore. Des hommes armés de pelles ramassent avec soin le limon, la boue qui borde les ruisseaux et en font de petites pyramides. On attend avec impatience le boueur qui doit les enlever; mais le boueur n'arrivant pas, ces pyramides sont détruites par les voitures qui passent et se répandent en une couche épaisse de vase partout. Je le répète, Messieurs, voilà déjà huit jours que dure ce manège et que j'assiste à cette élévation et à cette destruction de pyramides boueuses. Je ne sais que trop hélas! combien on fait peu justice aux plaintes légitimes des citoyens; je ne sais que trop aussi avec quel dédain on répond à leurs justes réclamations, et si je persiste à faire entendre les miennes, en dépit de leur inutilité pour le moment, c'est dans l'espoir qu'en signalant infatigablement tous d'ignobles abus, ceux qui les méritent [illegible] tôt ou tard sous le poids du sentiment qu'ils inspirent.

UN ABONNÉ.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu depuis samedi les journaux français apportés par le Canada. Nos dates d'Angleterre vont jusqu'au 25, et de Paris jusqu'au 23 novembre.

L'Europe était à peu près dans la situation où l'avait laissée le dernier steamer. En France, la question présidentielle continue naturellement à préoccuper tous les esprits. Un débat important, qui a dû avoir lieu le 25 novembre à l'Assemblée nationale, a été provoqué par le général Cavaignac dans la séance du 21. Voici comment le Journal des Débats s'exprime à ce sujet:

"Le président du conseil a demandé la parole. Inutile de dire que la Chambre, distraite, est devenue silencieuse et attentive. Maintenant ce silence s'était déjà sur inquiète curiosité. Que voulait le général Cavaignac? qu'allait-il dire? quel intérêt l'amenait à la tribune? Cet intérêt, le voici: Le général demandait que le jour fût fixé pour les [illegible] événements de juin; que la vérité éclatât enfin à tous les yeux. A ces mots, l'émotion redouble. M. Cavaignac se plaint des accusations qu'on fait peser sur lui. Si ces accusations n'étaient produites et répétées que par des personnes étrangères à l'Assemblée, il les laisserait, dit-il, passer sans y répondre; cela n'eût pas compromis dans un semblable débat le caractère dont l'Assemblée l'a revêtu. Mais ces accusations si graves, elles circulent depuis quelques jours dans divers journaux, sous la caution de plusieurs membres de l'Assemblée: le général Cavaignac les a nommés, ce sont MM. Garnier-Pagès, Duclerc, Barthélemy Saint-Hilaire et Pagnerre. Un journal, en effet, a dit, et beaucoup d'autres ont répété, que les imputations dont se plaint le général, étaient hautement confirmées par le témoignage de ces honorables représentants; et bien des gens savent, de reste, qu'ils s'en sont expliqués plus d'une fois sans beaucoup de mystère. Comme le récit dont il s'agit n'a point été démenti par eux, et qu'on ne dépend par ils paraissent le confirmer, le général s'en émeut de leur silence. Il a donc demandé à l'Assemblée de l'autoriser à adresser des interpellations aux membres que nous venons de nommer sur les accusations qu'on leur attribue, et de fixer un jour pour ce grave débat.

"M. Garnier-Pagès est monté à la tribune après le président du conseil. L'honorable général avait parlé tout à la fois d'accusations et de calomnies. "Quant aux calomnies, s'est écrié M. Garnier-Pagès, il y a cinq mois que la commission exécutive est sous le poids des calomnies!" Et il a opposé ce récit [illegible] à ceux qui le soupçonneraient d'être lui-même un calomniateur. "Quant aux attaques, le général Cavaignac doit s'y attendre." Il n'a rien dit de plus sur ce point; il n'a pas nié les discours qu'on lui attribue, ainsi qu'à ses collègues, sur la politique du général Cavaignac dans les journées de juin.

"En ce moment l'Assemblée a pris l'aspect des jours de grande lutte, et nous avons cru que la bataille allait s'engager. Le général Cavaignac avait demandé qu'on choisit jeudi, afin d'attendre le retour du ministre de la guerre, qui est allé ouvrir la session du conseil général de l'Yonne. MM. Ledru-Rollin et Joly ont fait observer que la présence de M. de Lamartine n'était pas moins nécessaire, et qu'il fallait différer jusqu'à samedi ou lundi, afin de lui laisser le temps de revenir. C'est ainsi que M. Altaroche?-Rousseau, par un sentiment louable de modération, a essayé de conjurer ce débat. L'Assemblée a décidé qu'il aurait lieu, et elle en a fixé le jour à samedi."

FAITS DIVERS.

L'archevêque de Paris a adressé la lettre suivante aux curés du diocèse, sur l'élection du président de la République:

"Monsieur le curé,

"Vous avez sans doute partagé notre émotion, quand nous avons, à la face du ciel, sur cette place témoin de tant de [illegible], représentants du peuple et des premiers magistrats appartenant à la garde nationale, à l'armée, à cette capitale, à tous les départements, nous avons [illegible] des actions de grâces, donné la consécration religieuse à la Constitution que la France vient de promulguer. Je n'ai pas besoin d'exprimer les sentiments qui se pressaient dans mon cœur [illegible]

[illegible] ce qui existe entre la religion et le peuple [illegible]

"Maintenant, monsieur le curé, il va s'agir de mettre à exécution une des parties les plus importantes de cette Constitution que nous venons de bénir. La France va nommer le chef de la République. [illegible] Les partis s'agitent autour de nous [illegible]

"La religion est pour tous les hommes une mère commune; comme Dieu lui-même, elle ne fait point acception de personnes. Elle est semblable à ces sources rafraîchissantes où, après la bataille, vainqueurs et vaincus viennent s'abreuver. Je prie le clergé de Paris de régler sa conduite. Qu'on ne puisse pas l'accuser de faire servir son ministère au triomphe d'un parti. Ce ministère se compromet toujours au contact des intérêts terrestres même les plus respectables.

"Mais, à côté des intérêts, il y a des devoirs. Ici vous ne sauriez vous imposer la même réserve. Les devoirs politiques obligent pas moins que les autres. Il y en a deux importants, dans la circonstance où le pays va se trouver, qu'il vous faut rappeler au peuple: le premier est l'obligation où il est d'user du droit de suffrage que la Constitution lui reconnaît. S'abstenir dans un pareil moment, lorsqu'on tient dans ses mains les destinées de son pays, c'est prévariquer. Il faut donc user de son droit, c'est le premier devoir; mais il faut en user consciencieusement, et c'est le second. Chacun doit se recueillir dans le sanctuaire de sa conscience, et là choisir religieusement parmi les candidats proposés, celui qui paraîtra le plus digne des hautes fonctions qu'il s'agit de déléguer, le plus favorable à la liberté civile et religieuse, le plus propre en même temps à protéger l'ordre social et à préserver la France de nouvelles secousses.

"Or, pour faire ce choix avec discernement, nous avons tous besoin de nous adresser à Dieu, qui est la source de la lumière et de la vérité. Nous lui demanderons non seulement de nous éclairer, mais encore d'éclairer nos frères, et par sa grâce d'incliner les volontés vers le bien, afin que l'élu du peuple soit aussi son élu, et que, tant qu'il tiendra les rênes de l'État, la France jouisse, à l'ombre de ses institutions, de la paix, mère de la prospérité, et l'Église de Dieu, de la liberté qui lui est nécessaire pour remplir complètement ici-bas sa mission.

"En conséquence, monsieur le curé, après en avoir conféré avec le vénérable chapitre de notre église métropolitaine, nous ordonnons qu'un Veni Creator soit chanté avant la grand'messe dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le 3 décembre, premier dimanche de l'Avent.

"Ce même jour, on chantera aussi l'antienne Sub tuum.

"Nous invitons les âmes pieuses à prier à la même intention.

"Les prêtres continueront à réciter à la messe les oraisons De Spiritu sancto.

"La présente lettre sera lue au prône de toutes les paroisses du diocèse, le dimanche qui suivra sa réception.

"Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mon sincère et bien affectueux attachement.

"MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE, archevêque de Paris."

M. l'abbé Fayet, évêque d'Orléans et ancien curé de Saint-Roch, a adressé de son côté la lettre suivante à tous les archevêques et évêques de France:

"Paris, le 11 novembre 1848.

"Monseigneur,

"Peut-être serez-vous bien aise de connaître la pensée unanime des évêques et des ecclésiastiques de l'Assemblée Nationale dans la grave circonstance où se trouve l'Église de France. Après les plus mûres réflexions, il nous a semblé que le choix du général Cavaignac pour la présidence de la république offrait à la religion plus de garantie et au pays plus de calme et de stabilité que toute autre candidature. Nous croyons aussi que le clergé [illegible] concourir aux prochaines élections et [illegible] de toute sa légitime influence.

"Agréez, Monseigneur, l'hommage de mon respectueux dévouement.

"J.-J., évêque d'Orléans."

A ce manifeste politico-religieux, l'abbé Leblanc, représentant du peuple, riposte de la manière suivante [illegible] l'Univers:

"Monsieur le Rédacteur,

"Je lis dans le journal le Bien Public une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans dans laquelle les évêques et les ecclésiastiques de l'Assemblée sont présentés sans exception comme adhérents à la candidature du général Cavaignac, par ce motif qu'elle offre plus de garantie à la religion, plus de calme et de stabilité aux affaires, que toute autre candidature.

"Je me permettrai de rappeler à Mgr l'évêque d'Orléans, avec tout le respect possible, que l'opinion ne se commande pas [illegible], que j'ai eu l'honneur d'exprimer en sa présence.

"Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma respectueuse considération.

"L'abbé LE BLANC,
"Représentant du peuple."

— On lit dans la Patrie:

"On assurait à l'Assemblée que la lecture de la Constitution avait été interrompue hier, dans l'un des départements du Nord, par des rassemblements d'ouvriers qui avaient envahi la place qu'occupaient les autorités, aux cris de Vive Napoléon! Vive la République!"

On lit dans le même journal:

"On nous écrit de Saint-Quentin que la lecture de la Constitution a été interrompue par les cris de Vive l'empereur! poussés par la foule, qui a reconduit les autorités en répétant les mêmes cris sur l'air des Lampions."

—Une rencontre a eu lieu aujourd'hui, à midi, entre M. Goudchaux et le général Baraguay-d'Hilliers, à l'occasion d'une discussion personnelle sur les bons du trésor. Les deux adversaires ont échangé deux coups de pistolet, qui heureusement n'ont causé aucune blessure.

La police est intervenue en ce moment.

— Nous avons annoncé que la chambre du conseil du tribunal de la Seine avait renvoyé devant la chambre des mises en accusation les accusés de l'attentat du 15 mai.

Voici les noms de ceux contre lesquels il a été déclaré qu'il y avait lieu à suivre:

Auguste Blanqui, Flotte (le cuisinier), Martin, dit Albert, représentant du peuple; Louis Blanc, représentant du peuple; Caussidière, représentant du peuple; Sobrier, Seigneuret, Raspail?, Huber; Villain, président du Club des Droits de l'Homme; le général Courtais, représentant du peuple; Raspail, représentant du peuple; Quentin; Degré, pompier; Large, Napoléon Chancel; Laviron, officier d'artillerie; Borme et Thomas.

—Sir Henry Bulwer, si célèbre par son ambassade d'Espagne, épouse miss Georgina Wellesley, nièce du duc de Wellington. Le mariage doit se célébrer chez M. Bulwer, le second [illegible], frère du futur époux.

—Le rédacteur en chef de la Gazette de France s'amuse, comme on sait, à publier sur le compte de M. Marrast des anecdotes drôlatiques, mais auxquelles le président de l'Assemblée Nationale déclare qu'il manque un mérite essentiel, la vérité. M. Marrast s'est, à la fin, lassé de ces sottes inventions, et a adressé à M. Genoude la lettre [illegible] que voici:

"Paris, le 19 novembre 1848.

"Monsieur le Rédacteur,

"Votre journal relève, tous les jours, avec un soin pieux, les étrangetés les plus extraordinaires qui se débitent ou s'impriment sur mon compte. Tantôt je vais me rendre à Versailles dans le fauteuil de Louis XIV, tantôt je vais à la chasse à courre; aujourd'hui je dis dans votre feuille que j'ai élevé la prétention d'avoir le pas sur les ambassadeurs, et que j'ai fait apporter à la présidence un bureau sculpté, et relevé de [illegible] d'or, &c, &c.

"Je ne fais pas à ces [illegible] stupides l'honneur de les traiter comme des calomnies, et je ne vous fais pas, à vous-même, l'honneur de penser que vous en croyez mot.

"Il est tout simple que vous m'attaquiez; mais il me semble [illegible] moyens que vous puissiez honnêtement [illegible] faire jouer le rôle d'un imbécile ridicule. Si mon passé vous en avait donné le droit, vous avez été bien bon de ne pas me le témoigner [illegible]

"Supposez donc, je vous en prie, un peu plus de bon sens et de bon goût à un esprit [illegible] dont le temps et les révolutions n'ont changé ni les idées, ni les mœurs; il les renforce.

"Votre concitoyen,

"A. MARRAST."

De son côté, M. Karr qui est peu endurant de sa nature, a démenti, dans les termes suivants, précis qui lui sont habituels, certaines assertions de M. de Girardin:

"A M. le rédacteur en chef de la Presse.

"Paris, 20 novembre 1848.

"Monsieur,

"Je lis dans votre numéro d'aujourd'hui:

"M. Alphonse Karr part demain pour le Havre. Au moyen de l'influence qu'il a acquise dans l'arrondissement par quelques billets de [illegible] nous serions curieux de savoir sur quelle [illegible] les fruits de sa mission.

"La liberté de la presse, comme vous l'entendez, Monsieur, aurait bientôt [illegible] des autres libertés et resterait seule.

"Ainsi, aujourd'hui, je n'ai pas la liberté d'aller et de venir sans que vous me [illegible] à la barre de vos abonnés, et [illegible] pour me dire à haute voix: Où allez-vous, Monsieur? Au Havre? Qu'allez-vous y faire, Monsieur? Avec quel argent payerez-vous votre déjeuner, Monsieur?

"En attendant que vous réfléchissiez sur le droit [illegible]

[illegible]

"Je ne vais pas au Havre pour soutenir la candidature du général Cavaignac, [illegible] n'ai plus la liberté de circuler, il ne reste encore jusqu'à ce que vous en ayez [illegible]

"Vous croyez que j'ai quelque influence dans l'arrondissement du Havre, je le dois aux hommes au milieu desquels j'ai [illegible], des consolations, des conseils et des [illegible] pour eux; auprès d'eux je soutiendrai la candidature du général Cavaignac, et ils auront foi en moi, parce que je ne les ai jamais trompés, parce que j'ai écrit en 1840, sur le prince Louis, précisément ce que j'ai écrit en 1848; parce qu'ils savent d'avance ce que les autres verront après, que si le général Cavaignac, comme je l'espère, est nommé président de la République, il n'aurai pour cela ni place, ni argent, et je reviendrai à Sainte-Adresse au milieu d'eux, à mes [illegible] et à mon canot de pêche.

"Cette candidature, Monsieur, je la soutiendrai dans l'arrondissement du Havre, et peut-être à Rouen, où le voyage, qui coûte 9 fr. 50 c., sera encore fait exclusivement sur mes propres fonds. Je termine, Monsieur, en vous remerciant de l'occasion que vous avez bien voulu me donner de la soutenir dans votre journal.

"Je suis, Monsieur, avec tous les sentiments que l'on a au bas d'une lettre,

"Votre serviteur,

"Alphonse KARR."

—Le château de Claremont, que la famille d'Orléans vient d'abandonner après avoir si cruellement subi les effets vénéneux de l'eau qui y sert aux usages domestiques, semble être un lieu fatal. C'est là que lord Seaford a perdu une jeune femme adorée, la première année de son mariage. A la suite de ce chagrin, il vendit le château au prince Léopold de Saxe-Cobourg, aujourd'hui roi des Belges, et c'est là encore que mourut sa femme, la princesse Charlotte, si hautement pleurée par toute l'Angleterre, ainsi que l'enfant unique né de leur union.

On écrit de Tunis, le 9 novembre:

"Le différend survenu entre le bey et notre consul général s'est heureusement terminé. Il s'agissait simplement du paiement de quelques indemnités dues à des vendeurs français et que Ben-Ayet, fermier général des impôts, se refusait à effectuer, sous prétexte que l'argent lui manquait. Ce refus, inadmissible à la suite de réclamations qui avaient été réglées précédemment d'un commun accord, a dû contraindre notre consul général à demander à l'escadre son concours; l'amiral Baudin, prévenu le 29 par le Caméléon, partait le jour même pour Tunis sur la frégate à vapeur le Panama. Sa présence sur la rade de la Goulette a presque suffi pour terminer ce conflit regrettable entre la France et un gouvernement qui a toujours reçu d'elle les marques non équivoques de sympathie.

"Après une longue entrevue avec le bey, suivie de l'accueil le plus empressé fait par ce prince aux officiers de notre escadre et à nos nationaux, l'amiral Baudin a repris la mer, se dirigeant sur Malte."

ITALIE.

Le 11 de ce mois, le maréchal Radetzki a publié à Milan un décret par lequel toute la population est soumise à une contribution extraordinaire, dont la limite et la répartition sont laissées à l'arbitraire des autorités.

A la chambre des députés de Turin, dans la séance du 15, un député, M. Mauri?, a protesté contre ce décret spoliateur, contre ce pillage organisé qui doit, a-t-il dit, achever la ruine de la Lombardie, et il a demandé au ministère s'il était disposé à assister les bras croisés à cette agonie de la Lombardie.

Le ministre de l'intérieur a répondu que le gouvernement a fait des réclamations auprès de la France et de l'Angleterre pour empêcher que le décret de Radetzki ne fût mis à exécution, après quoi la chambre a décidé que le discours de M. Mauri serait imprimé et a invité le cabinet à user à l'avenir des moyens les plus propres à empêcher le retour des spoliations et des cruautés qui ont affligé la Lombardie depuis la rentrée des Autrichiens.

Les victimes désignées à la spoliation par Radetzki, dit l'Opinione du 17, sont au nombre de 225, qui doivent payer plus de 40 millions. Les comtes Visconti et Litta sont imposés chacun pour 800,000 fr. Le même journal annonce que, par suite de ce décret, la Municipalité de Milan a donné sa démission. Cette nouvelle est confirmée par le Courrier [illegible] de Turin, qui ajoute que la population a juré de ne pas payer.

La Concordia du 17 annonce, d'après une correspondance de Venise, que le secrétaire du gouvernement a été arrêté comme soupçonné d'avoir informé les Autrichiens de Mestre, de la sortie projetée des Vénitiens pour le 27. Les Autrichiens ont complètement abandonné le Delta formé par les lagunes, le Taglio et le canal de la Brenta, qui renferme 45,000 habitans. On [illegible] à Turin, le 16, qu'un [illegible] à la Porta Nuova, un espion [illegible] avant de mourir, avait révélé l'existence d'un complot contre la vie du roi.

L'Opinione assure que le gouvernement napolitain repousse l'ultimatum des puissances médiatrices en faveur de la Sicile. Des bateaux à vapeur parcourent sans cesse la côte de la Calabre pour jeter des soldats sur tous les points où éclatent des mouvements, devenus très fréquents depuis quelque temps. L'un de ces bateaux est revenu dernièrement à Naples, rempli de soldats blessés. On assure que Mongiana a été occupée par ces troupes [illegible] débarquement.

On parle à Turin du départ prochain pour Paris de l'abbé Gioberti, président de la chambre des députés, l'un des chefs les plus influents de l'opposition et du parti de la guerre.

ALLEMAGNE.

Les membres de l'Assemblée Nationale qui, dans la séance du 16, ont formé la minorité, viennent de publier la proclamation suivante:

Proclamation au peuple prussien.

"Les membres soussignés de l'Assemblée Nationale allemande ont vu avec le plus profond chagrin que la majorité de l'Assemblée a [illegible] aujourd'hui la décision immédiate des mesures qui sont à prendre pour mettre un terme au conflit entre la couronne de Prusse et la représentation nationale de Prusse. Nous sommes entièrement pénétrés de la conviction que le sort de la Prusse et celui de l'Allemagne sont arrivés à ce point où il se décidera si l'Allemagne pourra acquérir l'unité et la liberté en se formant constitutionnellement et tranquillement, ou si ce ne sera qu'au travers de nouveaux bouleversements, peut-être longs et sanglants. Nous savons que dans ce moment, les événements d'un jour peuvent fixer le sort de notre peuple pour un long avenir.

"C'est pourquoi nous ne gardons pas le silence; c'est pourquoi nous crions au noble peuple prussien: Serre-toi comme un seul homme autour de la représentation nationale! Exécute sans retard ses résolutions! Sacrifie-lui ce que tu as de plus cher, car il s'agit pour toi de la chose la plus chère, la liberté! Il est clair comme le jour que le droit est du côté de tes représentants; et cependant, on oppose la force brutale à l'Assemblée Nationale, qui, dans les questions de Constitution ou de sa propre existence, a le même droit que la couronne, et l'on avilit la dignité du peuple lui-même! On ne doit donner pour excuse à cette conduite que quelques excès déplorables, dont on pouvait empêcher le retour par des mesures de sécurité légales, mais jamais en portant atteinte aux libertés du peuple. Peuple prussien! ton sort et celui du reste de l'Allemagne sont éternellement enchaînés d'une manière inséparable! Persévère dans le juste combat! Nous te sommes fidèlement attachés. La liberté, l'unité [illegible] victoire!

"Francfort-sur-Mein, le 18 novembre."

AUTRICHE.

Le 16 novembre, M. Messenhauser, ex-commandant en chef de la garde nationale, a été fusillé en vertu d'une sentence de guerre dans le fossé de la ville, près du Neuthor. Il est arrivé à pied, au milieu d'une forte escorte militaire. L'escorte a formé un carré. Messenhauser a baisé deux fois le crucifix que lui a présenté le prêtre et a jeté sa casquette et son manteau. Il a adressé un discours à ses meurtriers; mais le public n'en a rien entendu. Ensuite il a mis la main sur son cœur et a commandé lui-même le feu. Il est tombé en arrière; car il a reçu les balles debout, et il n'a pas voulu se laisser bander les yeux.

La Gazette allemande rapporte que pendant que le prince de Windischgrætz assiégeait Vienne, MM. Welcker et Mosle, commissaires du pouvoir central, lui ayant demandé une entrevue, il la leur accorda à Hetzendorf, et leur fit la réponse suivante: L'Autriche n'est pas encore tombée assez bas, pour avoir besoin de troupes badoises ou wurtembergeoises pour rétablir l'ordre à l'intérieur; au reste, je remercie les seigneurs de leur bonne volonté qu'ils m'ont témoignée.

On écrit de Vienne, le 14 novembre:

"Le Lloyd autrichien donne aujourd'hui la liste ministérielle suivante comme [illegible] officielle:

"Le prince Félix Schwartzenberg, président du conseil et ministre des affaires étrangères et de la maison impériale; le comte Stadion, intérieur; le général baron de Cordon, guerre; M. Kraus, finances; M. Thinnfeld, agriculture; M. Bruck, commerce. Les portefeuilles de la justice et des cultes ne sont pas encore occupés.

"D'après un avis de la commission centrale, le désarmement général qui est opéré n'a encore produit qu'un faible résultat, et, malgré la loi martiale, on n'a livré jusqu'ici qu'une petite partie des armes.

"Deux des assassins du comte Latour ont été découverts et arrêtés.

"La Gazette de Vienne du 11 novembre publie l'avis officiel suivant:

"Par suite des déplorables événements qu'ont [illegible] à Vienne les derniers jours d'octobre, [illegible] 1,600 individus [illegible] 800 personnes [illegible] La procédure [illegible]

PRUSSE.

On écrit de Berlin, le 17 novembre:

"On annonce que le gouvernement a l'intention de retirer l'ordonnance de translation de [illegible]

[illegible] conciliation est encore possible dans les circonstances actuelles. Les chefs de l'Assemblée [illegible] les conditions auxquelles le gouvernement [illegible] donner son assentiment. Par exemple, que le nouveau ministère soit formé [illegible] Waldeck, Jacoby en fassent partie; que [illegible] Berlin, et que pendant la durée de l'Assemblée, les princes de la famille royale [illegible] garde bourgeoise [illegible] Ces prétentions sont tellement exagérées, que l'on ne peut [illegible] que l'Assemblée Nationale les maintienne. Puisse-t-elle préférer la conciliation!

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 13 novembre,

On dit dans les cercles diplomatiques que le ministère sera en mesure d'annoncer, à l'ouverture des Cortès, la reconnaissance officielle de la reine d'Espagne par la Russie, et la soumission du chef carliste Cabrera, ou sa sortie d'Espagne.

Le ministre des finances a positivement réuni l'argent nécessaire pour le paiement du semestre, ou 10 millions de réaux.

Mme la duchesse de Valence et Mme de La Pagerie, sa mère, ont quitté aujourd'hui Madrid, se rendant à Paris. Le voyage de la duchesse de Valence n'est motivé que par des raisons de santé.

SUISSE.

On écrit de Berne, le 16 novembre:

"Voici la composition du nouveau gouvernement fédéral:

"MM. Furrer, de Zurich, président; Druey, de Vaud, vice-président; Ochsenbein, de Berne; Munzinger, de Soleure; Frey-Hérosé, d'Argovie; Franscini, du Tessin; Næff, de Saint-Gall; Schiess, chancelier du gouvernement fédéral.

"C'est pour la première fois aujourd'hui que les deux Chambres (Conseil des États et Conseil National) se sont réunies pour procéder aux élections ci-dessus.

"Les élus ont remercié l'Assemblée, mais se réservant de n'accepter définitivement que quand il sera décidé quelle ville deviendra le siège de toutes les autorités fédérales. Il faut présumer que si les deux Chambres se décident pour Berne, M. Furrer, de Zurich, donnera sa démission; il l'a annoncé, il y a un mois, au grand conseil de son canton.

"Le gouvernement du Tessin n'ayant pas [illegible] les mouvements des réfugiés italiens vers les frontières de la Lombardie, et n'ayant pu arriver au renvoi de M. Mazzini et autres républicains, les commissaires fédéraux ont demandé un nouvel envoi de troupes fédérales, et l'on vient d'y envoyer encore deux bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une de cavalerie et une de carabiniers."

Décédé ce matin à deux heures et demie, FELIX CABALLERO, âgé de onze ans. Son corps est exposé chez son père J. M. Caballero, rue Conti entre Dauphine et Bourgogne. Ses amis et ceux de son père, la famille, sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu cet après-midi à 4 heures.

Décédé hier soir, à 7 heures et demie, M. ALFRED MORET. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de M. Leblanc, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 11 heures précises. Le corps est exposé rue Bourbon, entre Conti et St-Louis.—sans autre invitation.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Samedi soir, 23 déc. 1848.

La demande de coton a été très active aujourd'hui; les ventes s'élèvent à 5,000 balles aux cours [illegible] un peu plus faciles.

TABAC—Il s'est vendu 25 boucauts, savoir 15 à [illegible], 10 à [illegible]

SUCRE—Ce marché a été peu animé; les ventes s'élèvent à 300 boucauts. Environ 500 barils de mélasse ont été pris de 20 à 25c. le gallon.

FARINE—Ce marché a été animé; les ventes s'élèvent à peine à 1,000 barils, à $4.37½ à 4.50. Environ 4,000 sacs de maïs ont changé de main. Cours 44 à 45c le boisseau.

PROVISIONS—Quelques petites ventes de mess pork à $10.95 @ $11; prime $9.50. Un lot de 200 barils [illegible] a été vendu à $6 [illegible]

CHANGE—Le change n'a [illegible] un peu plus facile; il n'y a cependant aucun changement dans les taux.

Sterling 7½ @ 9% prime; Francs 5.22½ @ 5.30—Traites sur New York 60 jours 1½ @ 1¾ p. 0/0 d'escompte.

FRET—Le fret n'a pas varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Steamship Galveston, Crane, pr Galveston.
Navire [illegible] Fanny, Scott, pr [illegible]
[illegible], Dewhurst, pr Rio Janeiro.
Gen Washington, Snow, pr New York.
John Holland, Henderson, pr Boston.
Lucy, Gould, pr Boston.
Herald, Ands?, de Liverpool.
[illegible], Emerson, pr Boston.
Elizabeth, Lambert, pr Liverpool.
Barque Harriet & Martha, Leslie, pr Charleston.
Eliza Thornton, Fatty, pr Pensacola.
Brick Pulaski, Norris, pr Gibraltar.
Lowder, Hathaway, pr Chagres.
Monroe, Fenton, pr City Point et Richmond.
Conchilla, Haskell, pr Baltimore.
Machigonne, Chamberlin, pr Boston.
Monterey, Keller, pr New-York.
Goëlette Abra?, Ellis, pr Pensacola.
Heroine, Hussey, pr Brazos Santiago.
Wm [illegible], Lewis, pr Pensacola.
Alexander, Caswell, pr Tampico.
Sarah Elizabeth, Webb, pr Pensacola.
Geo Bennett, Miner, pr Pensacola.
Boston, Hillard, pr Falmouth, Ja.
Steamer A Fulton, Fulton, pr St Louis.
Brooklyn, Bowe?, pr Cincinnati.

ARRIVÉS.

Navire Henry Noyes, de Brême.
Caledonia, [illegible], de Liverpool.
Thornhill, Gills?, de Liverpool.
Uhland, Myer, de Brême.
[illegible], Hunter, de Liverpool.
Tonka—à la Pointe.
St John, Brown, de Greenock.
[illegible], Soule, de Liverpool.
[illegible] May, Stevens, de Rio Janeiro.
Coteau, [illegible], de Glasgow.
Barque [illegible], Steeper, de Palermo.
Florence, Woodward, de Madère.
Isabella, Ryner?, de Preston, Ang.
Hope, [illegible], de la Havane.
Merrimac, Range, de Philadelphie.
[illegible] Byne, Stockman, de Messine.
Dan Webster, Higgins, de Messine.
Maria [illegible], de la Havane.
[illegible], Hughes, de [illegible].
Brick Harriet, Whitney, de Sisal?.
[illegible], Kendrick, de Kingston.
[illegible], Conant, des Iles Turques.
Dana, Burkett, de Azua la Grande (Cuba).
Ellis, Hills, de Key West.
[illegible], Grant, de Kingston, Ja.
Telegraph, Young, de l'Ile Ratan.
William & Mary, Beaman, des Bermudes.
Henry Birk?, Woodside, de la Havane.
Sylph, Masters, de Kingston, Ja.
Goëlette Rover, Johnson, de Nassau, (N. P.)
Mary Ellen, Wall, de Sisal.

STEAMERS.

St-Paul, Cable, de St-Louis.
John Adams, Jones, de Cincinnati.
Yorktown, Halleran?, de Cincinnati.
Gen Lane, McPherson, de Louisville.
Concordia, [illegible], de Millikens' Bend.
Lotus, Fairchild, de Bayou Sara.
Hard Times, Wilson, Yazoo City.
Belle-Isle, [illegible], de [illegible].
St-Helena, [illegible], de Grand Ecore.
California, Reynolds, de Mobile.
Homer, Wilson, de Louisville.
Cotton Plant, Morton, de Little Rock.
E A Ogden, Kercheval, pr Montgomery.
Jas L Day, [illegible], de Mobile.
[illegible], Ure, de Baton Rouge.
Grey Eagle, [illegible], de Port Hudson.
Viola, Dugas, de Lafourche.

Au bas du fleuve, et montant.

Sept bricks et deux goëlettes dont les noms sont inconnus.

MEMORANDA.

Le navire Esther May, de Rio Janeiro, rapporte que le navire John Stroud était en chargement pour la Nouvelle-Orléans et devait partir sous peu.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.
Europa, de Liverpool à New-York........16 Déc

D'AMÉRIQUE.
Europa, de New-York à Liverpool........10 Janv

☞ Le navire RADIUS, capitaine [illegible], venant de Bordeaux, est en déchargement [illegible] Les consignataires des marchandises [illegible] des magasins de la Douane [illegible] à partir du 26 courant [illegible]
VOS. MAIGNAN, 67, rue St-Louis. 23 dec.

Avis aux Abonnés à la Semaine Littéraire du Courrier des États-Unis.

MESSIEURS les Souscripteurs à la Semaine Littéraire, sont prévenus que le Dernier No de l'année 1848 est reçu.

Les Abonnés qui ne voudront pas avoir d'interruption dans l'envoi de cette publication, sont priés de vouloir bien payer au bureau de l'Agence [illegible] la souscription [illegible]
V. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Delia Chapin, de Bordeaux:
50 caisses vin Vieux Chât. Lafitte, de 12 bouteilles
50 do do [illegible]
50 do do Lafitte
75 do do Margaux
125 do do [illegible]
100 do do Bel Air
[illegible] Haut Sauterne, &c. [illegible]
[illegible] FERRIERE FRÈRES, [illegible], Royale et Bienville.

A LOUER.—75 barils alcool rectifié [illegible]
NATHAN JARVIS & Co. [illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Conseil de la Municipalité No Un,
Séance du lundi 18 décembre 1848.

RÉSOLU que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au premier lundi de janvier prochain, pour la construction d'un auvent [illegible] du marché aux légumes, faite à la Vieille Levée [illegible]

(Signé) JOSEPH GENOIS, Recorder.
Approuvé 20 décembre 1848.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, J. BIRD?, Commis.

Conformément à la susdite résolution avis est donné [illegible] jusqu'au premier lundi de janvier prochain, pour la construction d'un auvent [illegible] du marché aux légumes, faite à la Vieille Levée, semblable à celui qui se trouve sur le côté faisant face au fleuve. Le tout, conformément à la susdite résolution.
23 dec A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Le 22 décembre 1848.

CONFORMÉMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée en séance du 18 courant, avis est par le présent donné que le jeudi 28 du courant, à midi précis, à mon bureau, l'adjudication au plus haut et dernier enchérisseur [illegible] pour le terme d'une année, à partir de la date [illegible] légumes, face à [illegible] Vieille Levée, [illegible] conformément aux ordonnances et résolutions relatives à la dite [illegible]

Les termes et conditions seront faits au moment de la vente. A. D. CROSSMAN, Maire.

JOUETS! JOUETS! JOUETS!

AU Grand Bazar de la rue de Chartres, No 84,
ENTRE BIENVILLE ET CONTI,
J. E. LOBRE & Cie.

INVITENT respectueusement les dames et le public à visiter leur immense assortiment de jouets qu'ils vendront à des prix très modérés.

Les jeunes enfants sont informés que la grande loterie gratis est composée cette année de 100 lots gagnants.

Chacun des enfants visitant le Bazar d'ici au 1er janvier aura droit à un billet.

La loterie sera tirée le 1er janvier à 6 heures du soir. 25 dec

M. G. SCHMITT,

RUE D'ORLÉANS, No 87, maître de chapelle de la reine douairière d'Espagne, professeur de piano et de chant au couvent du Sacré-Cœur, à Paris, organiste de la chapelle de l'archevêque de Paris, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'il est disposé à donner des leçons de piano et de chant. Il recevra les personnes chez lui, et se rendra avec empressement dans les familles qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Références—Mr l'évêque de la Nouvelle-Orléans,—Mde Vve [illegible] Trudeau,—M. et Mde Boyer.

N. B.—On trouvera chez lui un choix de nouveautés de musique vocale et piano. 25dec—6

Reprise de la publication du Vicomte de Bragelonne.

LA 12me livraison du Vicomte de Bragelonne, ouvrage faisant suite aux Trois Mousquetaires et à Vingt Ans Après, par A. Dumas, est en vente chez VOR. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres.
Prix: 15 cents. 25 dec

LA LUXURE.
LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX, PAR E. SUE.

LE 2me numéro de la Luxure, par Eugène Sue, est en vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres.
25 dec

Cotons imprimés.

REÇU par les derniers arrivages de Glasgow, les marchandises suivantes, convenables pour le marché mexicain:
10 caisses indiennes imprimées.
15 do mouchoirs do.
5 do organdis et jaconas imprimés.
8 do mouchoirs rouges de Turquie et Bandanas.
5 do mouchoirs bleus de Rouen et d'Anglet.
2 do guinghams assortis, à vendre par
McDOWELL & PECK, 25 dec 96, rue Gravier.

Toiles Osnaburgs et draps de lits

REÇUS par les navires Adeline et New York de Liverpool:
6 balles Osnaburgs non blanchi
10 do toile à draps de Russie blanche.
10 caisses plaids et [illegible]
10 do toile d'Irlande, etc
10 do mouchoirs batiste do, à vendre par
McDOWELL & PECK, 25 dec 96, rue Gravier.

Sacs à grains.

25000 sacs à grains en toile en balles de 500 chacune, venant d'arriver par les navires Adeline et New York, de Liverpool, et à vendre par McDOWELL & PECK, 25 dec 96, rue Gravier.

EN déchargement du navire Radius, de Bordeaux:
10 barriques vin rouge St-Julien.
10 do do Montferrand.
32 demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
100 caisses prunes à l'eau-de-vie.
50 do chinois à l'eau-de-vie.
50 do liqueurs assorties.
3 barils légumes, [illegible] sardines.
25 boîtes aux prunes de Tours.
4 caisses fromages, 2 caisses [illegible], à vendre par VOS. MAIGNAN, 25 dec 67, rue St Louis.

EN déchargement des navires Cabot et Hannah Thornton, de Bordeaux:
300,000 bouchons superfins, en balles de 20 et 25 milliers chaque.
20,000 bouchons réguliers assortis, en sacs de 500.
4,000 do à dames-jeannes, en sacs de 1000, à vendre par VOS. MAIGNAN, 23 dec 67, rue St Louis.

[illegible] C. J. WHEELER, 25 dec 5, Bank Place.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE—150 pièces et rouleaux, à vendre par C. J. WHEELER, 25 dec 5, Bank Place.

RIZ—50 tierces riz supérieur de la Caroline, à vendre par C. J. WHEELER, 25 dec 5 Bank Place.

PIMENTS—101 sacs Jamaïque, à vendre par C. J. WHEELER, 25 dec 5, Bank Place.

POIVRE—100 sacs poivre de Sumatra, à vendre par C. J. WHEELER, 25 dec 5, Bank Place.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1848.

CETTE Banque sera fermée le 25 courant, jour de Noël, ainsi que le 1er et le 2 janvier 1849. Les billets échéant ces jours devront être payés les samedis précédents, jours où le bureau d'escompte se réunira.
22 dec R. M. DAVIS, Caissier.

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1848.

CETTE Banque sera fermée lundi prochain 25 décembre 1848 (Jour de Noël); aussi lundi 1er et le 2 janvier prochain. Les billets échéant ces jours là seront payables les samedis précédents.
19 dec R. J. PALFREY, Caissier.

COMPAGNIE DU RAIL ROAD JEFFERSON ET LAC PONTCHARTRAIN.
Nouvelle-Orléans, 21 Décembre 1848.

AVIS—Une élection de sept directeurs de cette compagnie pour l'année prochaine aura lieu à la Nouvelle-Orléans, dans la maison de la compagnie du chemin de fer de Carrollton, encoignure Canal et Carondelet, lundi et mardi, 1er et 2 janvier 1849, de 10 heures à midi un quart.
22 dec CHARLES BAQUIE, Secrétaire.

REFLEXIONS SUR LA CAMPAGNE DU Général Andrew JACKSON, En Louisiane en 1814-15
PAR BERNARD MARIGNY,
Né à la Nouvelle-Orléans en 1785.
1 vol petit in 8o. Prix.....50 cents.
En vente à la librairie de VOR. HEBERT, 20 dec—1m 149, rue de Chartres.

Magasin d'Habillements en gros et en détail.
THOMAS C. PAYAN & Co.
No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.
Manufacture de Crane, Payan & Co.
No 133, rue Market Newark, New Jersey.

ONT constamment en magasin un grand et magnifique assortiment d'habillements fins et communs faits à la dernière mode, et préparés expressément pour ce marché par des ouvriers expérimentés. Ces marchandises ont toujours excité les acheteurs. 20 dec—V&D

LE DOCTEUR L. [illegible], de la Faculté de Médecine de Paris, a l'honneur d'informer le public, qu'il demeure [illegible] rue Bourbon No. 248. 22 dec

ARTICLES D'ETRENNES.
Gros et détail au prix de Paris.
PARFUMERIE PARISIENNE.
L. BUSSY,
Fabricant de Parfumeries fines et de Savons de toilette.
MAGASIN ET FABRIQUE:
122, Rue de Chartres, entre Conti et St-Louis. 23 dec—1m

Au Magasin de Grande Variété.
TAFOUR FRÈRES,
No. 101, rue de Chartres, encoignure Toulouse,

REÇOIVENT dans ce moment un grand assortiment de marchandises par les navires Union, Gertrude, [illegible] King, Memphis de New-York:
20 caisses bas [illegible] coton pour dames et pour [illegible]
2 caisses bas [illegible] fins et gros [illegible]
[illegible]

COSTA & Co. [illegible]

JOHN C. WOODRUFF & Co. [illegible]

DÉPOT DES VÉRITABLES FRICTION MATCHES [illegible] No 114, Vieille Levée [illegible] L. A. GUILLEMAIN. [illegible]

Vente de navires du Gouvernement.

IL sera reçu par le major D. D. Thompkins, quartier maître de l'Armée des États-Unis, au No 140, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, jusqu'à dix heures A. M. le 20 janvier 1849, des propositions cachetées pour l'achat des navires et agrès suivants, appartenant aux États-Unis [illegible] Ces bateaux sont:

Le vapeur ALABAMA, du port de 700 tonneaux, de la force de 300 chevaux, bouilloires neuves, [illegible]

Le vapeur NEW-ORLEANS, du port de 750 tonneaux, [illegible]

—Le vapeur FASHION, du port de 407 tonneaux, [illegible]
23 dec—jusq 20 janv

Remède contre le Choléra.
TEINTURE DE GUACO.
A vendre rue du Quartier, No. 74, coin de Royale par A. E. PARKY?.
La manière de s'en servir est sur l'étiquette.
23 dec

EN débarquement des navires Archelaus?, Anna, W. V. Kent et Adeline, de Liverpool et Ann de Glasgow, les marchandises ci-après, ayant droit au drawback:
Flanelles, Bretagne, Escopilles, Crequilles, Mouchoirs rouges imprimés de Vérone et Madras.
Châles imprimés de Paris.
Mousselines et [illegible] imprimées.
Toile à chemises Regatta, imprimées bleues, Coutils de coton, [illegible] nouveaux et de fantaisie, Coton rouge de Turquie, Coton à coudre en pelotes et sur bobines.
Linons Victoria, Organdis, Bayette, Lastings et Cotonnades bleues.
Toile à draps de Russie, [illegible] de coton, &c.
Aussi pour ce Marché:
Belles toiles [illegible] pièces et demi-pièces.
Linons de [illegible] grande variété.
Toile à draps, Huckabacks, toile à serviettes, nappes, guinghams noirs et blancs, &c., à vendre à des prix modérés par
GAMBLE & BOYLE, 2, Bienville.
Agents pour la vente du fil tors à 6 brins sur bobines d'Alexander. 23 dec—1m

CHAUX—1,800 barils chaux fraîche des carrières du Cap-Girardeau, en débarquement et à vendre par P. H. MONSSEAUX, 23 dec 218, rue St-Louis, au Marble Yard.

CIMENT—300 barils Lawrence Rosendall Hydraulic Cement, à vendre par P. H. MONSSEAUX, 23 dec 218, rue St-Louis, au Marble Yard.

Bottes, Souliers et Brodequins en déchargement des navires Lenders?, Cromwell et autres derniers arrivages; un grand assortiment de chaussures de saison, à vendre à bon marché par FROST & Co, 23 dec 10, rue des Magasins.

CHAPEAUX de laine, et Casquettes de crins à l'usage des plantations, à vendre par FROST & Co, 23 dec 10, rue des Magasins.

SEL—1500 sacs sel commun et fin, de Liverpool, à flot, à vendre par C. J. WHEELER, 23 dec 5, Bank Place.

SACS EN FITRE—2000 sacs à vendre par C. J. WHEELER, 23 dec 5, Bank Place.

HUILE de palma-christi—6 barriques en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 96, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 23 dec

CHAUX de Thomaston—2000 barils chaux du [illegible], à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 96, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 23 dec

PAPIER—8 caisses papier à lettres français, une caisse papier à registres, une caisse livres à copier des lettres, récemment reçu et à vendre par Fos DE FUENTES & CO., 23 dec 92, rue Commune.

EN débarquement des navires Orozimbo, Cabot, Radius et Hannah Thornton:
600 caisses vin St-Julien Médoc;
12 barriques vin de Graves, do;
12 barils vin blanc, supérieur;
20 quarts pipes cognac, de preuve, de J. & J. Prom & Co.
10 barils [illegible] vieux cognac, supérieur, fine preuve, de J. & J. Prom & Co. à vendre par Fos DE FUENTES & CO., 23 dec 92, rue Commune.

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de cigares de la Havane, consistant en Regalias, Panetelas, Imperiales, Canadores, [illegible], Victoria et Principes, des manufactures les plus en renom, telles que: Sevillana, Cabanas, Dos Hermanos, Marina, Puros, Astro, Regalia, Constitucion, Felix Encarnation, &c., &c. à vendre par Fos DE FUENTES & Co, 23 dec 92, rue Commune.

GOUYAVE—Cent barils de véritable Turron, Principe, marmelade et gelée de Gouyave, venant d'arriver, à vendre par Fos DE FUENTES & Co, 12 dec 92, rue Commune.

VIN ROUGE—20 barriques qualité supérieure importées pour l'usage des familles, à vendre par Fos DE FUENTES & Co, 12 dec 92, Commune.

EXPOSITION D'ORFÈVRERIE GALVANIQUE,
DE LA FABRIQUE DE Messrs Ch. CHRISTOFLE & Cie,
BREVETÉS DU GOUVERNEMENT.

[illegible] ENTRE, rue de Chartres, No 36, agents à la Nlle Orléans.

Exposition chez M. [illegible], même rue No 41.

L'ouverture sera faite mardi prochain, 19 courant.

L'assortiment consiste en services de table complets de 12, 18 et 24 couverts, soupières, plats, réchauds, casseroles, théières, bouilloires à thé, cafetières, porte-huiliers, flambeaux, candélabres, couverts à dessert, bols à punch, corbeilles, plateaux et autres objets de table, depuis des prix de $3 à 400 et quelques [illegible] de 20 à 800. Ces derniers sont faits de dessins [illegible] particulièrement remarquables par la beauté des ciselures, et le fini du travail. Plusieurs de ces services sont pareils à ceux fabriqués pour [illegible] Louis Philippe, le duc d'Aumale, et la famille royale.

Une magnifique fontaine de 5 pieds de haut surmontée d'un cercle de 10 lumières [illegible] de sujets allégoriques [illegible] Il y a également des [illegible] et des candélabres fort beaux, des coffres [illegible] des flacons et autres objets d'un meilleur goût.

Ces objets sont particulièrement convenables pour présents de fête et ornements de salon.

L'exposition aura lieu jusqu'au 21 décembre. Les prix sont marqués en chiffres connus.—Un [illegible] des objets qui resteront invendus sera fait [illegible] le 22 décembre, de 4 heures à 6 heures du soir et autres jours.

MM. [illegible] et Silvestre, ont reçu des dessins de modèles et des tarifs de tous les articles de table de la fabrique de MM. Christofle & Co. Ils prendront les ordres que l'on désirerait faire exécuter sur ces dessins et aussi sur tous autres que l'on désirerait. 16 déc—1m

RARE OCCASION!!!
Vente au prix coûtant.
BIJOUTERIE, JOAILLERIE, MONTRES ET CHAINES
POUR HOMMES ET POUR DAMES,

GARNITURES DE CHEMINÉES, PENDULES, CANDÉLABRES, VASES, LAMPES, etc; SERVICES DE TABLE EN PLAQUÉ; PORCELAINES, CRISTAUX et BRONZES de fantaisie; BOITES à ouvrage, à GANTS, à odeurs, et à MOUCHOIRS; CAVES à LIQUEURS; PARFUMERIE supérieure de Lubin et autres; COUTELLERIE anglaise; et un assortiment des plus étendus et des mieux choisis d'ARTICLES DE PARIS [illegible] convenables pour CADEAUX DU NOUVEL AN, etc. etc. etc.

☞ Déterminé à liquider ses affaires, le soussigné a résolu de vendre au prix coûtant et même au-dessous, à partir de ce jour, son fonds et [illegible] marchandises. Cette résolution étant [illegible] une meilleure occasion ne se sera offerte au public de la Nouvelle-Orléans. Son fonds tout récemment augmenté de nouvelles marchandises, tirées d'Europe et du Nord, est certainement un des plus complets, un des mieux choisis qu'il y ait en ville. En [illegible] aux prix coûtant et au-dessous, il est donc sûr que personne ne voudra faire d'achats sans au préalable visiter son magasin.

N.B.—Une notable diminution sera faite aux acheteurs en gros et aux marchands de la campagne. G. REDON,
Encoignure des rues de Chartres et de la Douane. 18 déc—1m

THOMAS C. PAYAN & Co.
Manufacturiers et Marchands d'habillements en gros et en détail, No. 10, rue du Canal, bâtisse Poulding, entre les rues Chartres et Vieille Levée.

NOUS venons de recevoir en sus de notre assortiment [illegible] par les navires Manchester, Geneva, [illegible], Crescent City et Falcon, les marchandises d'habillements suivantes [illegible] à très bas prix, [illegible] comptant [illegible]

HABILLEMENTS POUR PLANTATIONS.—[illegible]

POUR LA VILLE ET LE COMMERCE DE LA CAMPAGNE.—[illegible]

[illegible] THOMAS C. PAYAN & CO.

NOUVEAU SYSTÈME DE VIDANGES A LA POMPE [illegible] INODORES [illegible]

AMUSEMENTS.

THÉATRE D'ORLÉANS.

Lundi, 25 Décembre 1848,
1ère représentation de la reprise de:
LE NOUVEAU SEIGNEUR DE VILLAGE,
Opéra, musique de Boieldieu.
Suivi par
LE PREMIER COUP DE CANIF,
Vaudeville en deux actes.
DIEU VOUS BENISSE,
Vaudeville en un acte.
Mardi, 26 décembre 1848,
La 21e représentation du
BARBIER DE SEVILLE.
☞ On commencera à 6 heures 3/4.

BAL A L'ARMORY HALL.

LES membres du comité pour le bal qui doit être donné au général TAYLOR, le 8 janvier prochain, sont invités à se réunir à l'Armory Hall, mardi soir, 26 du courant, à sept heures. 25 dec

SALLE ST-LOUIS.

BAL ET SOUPER d'inauguration donné par les [illegible] de l'État de la Louisiane à la salle St-Louis, le 5 mars 1849.

La souscription à ce bal est ouverte au bureau de la salle de bal, pour un nombre limité de souscripteurs.

La salle de bal et la Rotonde seront magnifiquement décorées et illuminées pour cette circonstance.

Les souscripteurs [illegible] au plus tôt possible, afin de prendre des mesures pour faire que cette soirée soit la plus brillante qui ait été donnée en cette ville.

Pour de plus amples informations s'adresser à M. Rudler, au bureau de la salle de bal. 22 dec

SALLE ST-LOUIS.
BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ.

LA liste de souscription pour une série de cinq BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ est maintenant ouverte au bureau de la salle de bal. Les personnes qui désirent y souscrire sont invitées à s'adresser à M. Rudler, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., et de 4 à 8 heures P. M.

Le premier bal aura lieu le vendredi 26 janvier, et le dernier le 20 février, jour du MARDI GRAS.
19 dec—10t

SALLE ST-LOUIS.
BALS DES PÈRES DE FAMILLE.

MESSIEURS les souscripteurs aux Bals des Pères de Famille sont invités à envoyer leur liste d'invitation au bureau de la salle de bal, afin qu'elles soient présentées au comité d'admission. Le premier bal aura lieu le mercredi 27 décembre.

Le comité se réunira tous les dimanches de 1 heure P. M. et tous les jours de 6 heures P. M.

Comité d'invitation et d'admission.
Armand Pitot, J. B. Walton,
Victor Wiltz, Justin Duret?,
W. L. Robinson, J. D. Nixon?,
16 déc—9 P. A. Degelos.

EGLISE ST. LOUIS.

AVIS est par le présent donné que vendredi, 22 décembre courant, à midi, à l'église St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des Bancs de la dite Église, par P. E. Tricou, encanteur.

Possession en sera donnée le 1er janvier prochain, et les acquéreurs des dits bancs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1849.

Conditions: comptant.

Si dix jours après l'adjudication le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annulée, et le Trésorier disposera immédiatement des susdits Bancs. JOSEPH GUILLOT, Trésorier.
Nlle-Orléans, le 12 déc. 1848. 13 dec

AVIS.

Les souscripteurs aux soirées de Monsieur et Madame Hazard, sont prévenus que le premier bal aura lieu jeudi, 28 courant. Ils sont également invités à venir prendre leurs billets chez M. Hazard, rue St Charles entre Hevia et Girod. 19dec

Marchandises sèches pour le marché Mexicain.

10 Balles INDIENNES anglaises, 9/8.
20 balles IMPERIALES, 4/4.
20 caisses INDIENNES [illegible]
5 do MOUCHOIRS imitation Madras.
5 dito SHAWLS crêpe de Canton.
40 dito COTON américain.
40 balles SACS EN FITRE de Campêche.
4 balles COUVERTURES.
[illegible] caisses DENTELLES en coton.
AUSSI—175 [illegible] café de Rio.
A vendre par R. D. BLOSSMAN,
1 déc—1m No. 12, rue Conti.

A VENDRE en débarquement du navire Orozimbo, de Bordeaux:
22 barriques vin rouge St-Julien.
45 barils vin blanc Haut Barsac.
45 do do Sauterne.
DUBUCH Frères, 22dec 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE en débarquement du navire Cabot, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge St Estèphe,
48 do do Médoc St Julien.
10 do do Lafitte.
DUBUCH Frères, 22dec 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE en débarquement du navire Radius, venant de Bordeaux:
30 caisses fromage tête de porc?
DUBUCH Frères, 22dec 77, rue St Louis entre Royale et Bourbon.

CHANGE sur Gênes, à vendre par D. LANATA, 23 dec Nos 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement des navires Radius et Hannah Thornton, de Bordeaux, le soussigné offre à vendre:
20 demi-pipes vieux Cognac,
20 quarts do do.
50 caisses prunes sèches, première qualité,
10 caisses abricots,
100 caisses prunes à l'eau de vie,
200 boîtes [illegible] à l'huile,
4 boucauts pruneaux,
25 boîtes [illegible] pour confiseurs.
D. LANATA, 22 dec Nos 9 et 10, rue Jefferson.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—209 caisses en magasin comprenant un assortiment complet et nouveau, à vendre par R. C. HOBBS?, 21 dec 12, rue de la Douane.

BOUTEILLES VIDES—300 grosses de bouteilles de 20, 22 et 24 onces, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 22 dec—8 24 Vieille Levée

A VENDRE en débarquement du navire Radius, venant de Bordeaux:
30 barriques vin St-Julien,
45 barils vin blanc Haut Sauterne,
12 caisses prunes sèches dites [illegible];
1 boucaut [illegible] par
N. DUBOUYT?, 22 dec 13 rue Toulouse

CHARGEMENT du brick Marshal Ney:
1200 barils chaux de Thomaston, en déchargement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 21 dec 96, Magasins et 11 Magasins Rouges.

Graines fraîches de jardinage.
Garanties de la récolte de 1848.
Les marchands de la campagne pourront s'approvisionner de graines fraîches, mises en paquets en ordre, par douzaines, [illegible] à 50 cents la douzaine. Ces graines sont garanties d'être fraîches.
W. DINN, Agent, 22 dec 19, rue Gravier.

GRAINES DE JARDINAGE A BON MARCHÉ.—Garanties de la récolte de 1848.—Le soussigné offre à vendre un assortiment de graines à jardinage et à fleurs, à meilleur marché qu'on ne peut les trouver autre part en ville.

Les commissionnaires, marchands, planteurs et jardiniers sont invités à venir visiter ces marchandises au No. 19, rue Gravier, où ils pourront se pourvoir à des prix très réduits.

Aussi:—Plantes et arbres au-dessous du prix ordinaire. WM. DINN, Agent. 22 dec

J. FEYTEL,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de nouvelles marchandises qu'il offrira en vente à partir du 5 du présent mois.

Ces marchandises consistent principalement:
En excellentes montres patentées anglaises.
do do françaises.
do do pour dames.
Pendules de modèles tout nouveaux.
Un choix complet et du dernier goût de bijouterie, telle que:
Chaînes pour hommes et pour dames.
Boucles d'oreilles.
Bagues et bracelets.
Epingles et épinglettes, &c., &c.
Couverts en argent de toutes sortes.
do à Bars?.
do pour dessert.
Timbales et gobelets.

J. FEYTEL saisit cette occasion pour se recommander du nouveau à ses nombreux clients, pour les réparations de montres et de pendules, auxquelles, comme par le passé, il continue d'apporter tous ses soins.

Spécifiques pour les Maladies Secrètes.

CES spécifiques sont faciles à prendre et guérissent promptement.

On les trouve à la pharmacie de J. [illegible], rue de la Levée, No. 7, vis-à-vis le marché du port. [illegible]

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
17, rue St-Charles
Nouvelle-Orléans. 17 Ja

J. H. JONES & HYMAN POTTER.
Avocats, No 32, rue Hevia.
Vis-à-vis la Cour du Recorder. 9 oc—1an

J. M. SMOOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
8 juin—1an

ERNEST E. MOUGIN,
Pharmacien,
Encoignure Douane et Dauphine.
Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 18 sept—1an

A céder à des conditions avantageuses.

UN fonds de marchandises sèches et le bail d'un magasin situé dans un quartier central. S'adresser rue Royale, No. [illegible], entre les rues Dumaine et St Philippe. 15 déc—1m

JULES BARTIER?, CHIRURGIEN DENTISTE,
Rue Bourbon, [illegible] entre Canal et Douane. 14 dec—6m

[illegible] de Dalby.

☞ Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque bouteille, la signature du propriétaire, "E. DALBY", écrite à la main. [illegible] No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars

[illegible] à vendre. [illegible]

10 piastres de récompense.

PARTI marron, le 10 novembre dernier de la boulangerie de M. François Aubry, au-dessous du couvent, le mulâtre HENRY WHITE, taille élevée, teint clair, âgé de 21 ans; il a travaillé antérieurement à la boulangerie de M. Dakin. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui le remettra à [illegible] ANDRY?, [illegible] Royale et St Philippe, [illegible] ville. 19déc—3

PIANOS SYSTÈME ZERGER.
FABRIQUÉS PAR PLEYEL
Tout exprès pour la Louisiane.
PIANOS OCTAVIANS
NOUVELLE INVENTION!

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir des pianos du système Zerger, fabriqués dans la maison de M. Pleyel, tout exprès pour ce pays. En outre de leur solidité et de la belle qualité de son qu'ils possèdent, ils ont l'avantage de donner l'octave à chaque note.

PIANOS A QUEUES
de Concert, de la plus grande richesse, en bois de rose.
PIANOS DROITS PICOLOS,
DE
ERARD ET PLEYEL
A cordes obliques, grand patron, à sept octaves, à jarrets sculptés.

PRIX D'ENCAN:
Pour clore une facture—Pianos système en fer perfectionné, et pianos de H. Herz—Plusieurs pianos carrés d'occasion.
Echange de pianos, accord et réparation.
292, RUE ROYALE,
Entre Saint-Philippe et Ursulines.
4 déc—3m A. PERIER

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre les soussignés, J. FAIVRE et J. D. ALLISON est dissoute d'un commun accord.

J. FAIVRE continuera seul la vente [illegible] assortiment de pianos de [illegible] (système en fer) ainsi que ceux des maisons Pleyel & Erard à son nouveau domicile rue Conti 47, vis-à-vis de son ancienne demeure.

Il s'occupera de la location, accords et réparations de pianos. 23 sept

J. LEVOIS,
No 47, rue de Chartres.
(Au premier.)

OFFRE à vendre les marchandises suivantes, reçues par les navires Vesta, Anna et May Queen, du Havre.
1 caisses franges et effilés, soies, couleurs et noires
1 do voilettes?, dentelles et blondes noires et blanches.
1 do rubans satin façonnés No. 14, (nouveauté)
1 do gros du Rhin et taffetas noirs 24 à 40 pouc.
1 do châles et écharpes, barège, soie et autres
1 do cravates [illegible] (grandes nouveautés)
2 do robes tulle et mousseline brodées riches.
1 do barèges imprimés riches,
1 do do noirs unis et à carreaux
1 do mousseline et organdi brodés riches pour robes.
1 do organdi à carreaux [illegible] couleurs.
1 do [illegible] brochés couleurs, [illegible]
1 do boutons assortis pour habits
4 do parfumerie extra fin de Monpelas.
1 do [illegible]
2 do cotonnades, bretelles à carreaux.
1 do gants et mitaines filet, soie, bourre et blancs

BEAUVALET & CO.
MODES ET NOUVEAUTÉS,
RUE DE CHARTRES, No 82,

ONT reçu par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivants:

Rubans, fleurs artificielles, chapeaux de soie et de paille, passementeries, tulles, dentelles, crêpes, lingerie, mouchoirs brochés et [illegible], et beaucoup d'autres articles de nouveauté. 9dec—3m

JOUETS, JOUETS,
AU
Grand Bazar de la rue de Chartres,
No 84,
Rue de Chartres, entre Conti et Bienville
J. E. LOBRE & Cie.

Informent le public que leur vaste Magasin de jouets est prêt à être visité pour le choix d'objets convenables pour

ETRENNES!

☞ Ils ont le plaisir d'annoncer à leurs jeunes pratiques que

LA GRANDE LOTERIE GRATIS
Se compose cette année de
CENT LOTS GAGNANTS:
Chacun des enfants visitant le Bazar d'ici au 1er janvier aura droit à un billet.

☞ La loterie sera tirée le 1er janvier, à six heures P. M.

VEUILLEZ Y ASSISTER.

FABRIQUE DE MOUTARDE "CRÉOLE."
(Permanente depuis 1833),
Rue St Louis, 140.

LE soussigné, en remerciant le Public et sa nombreuse clientèle, du patronage toujours croissant qu'ils lui accordent depuis 15 ans, les informent que pour leur éviter la peine d'entrer dans sa cour, il a établi sur la rue une échoppe [illegible] heures du jour on sera servi à la minute, en gros et au plus petit détail.

Le Fabricant profite de cette occasion pour prévenir les personnes qui tiennent à faire usage de la moutarde qu'il prépare, de porter leur attention à l'étiquette et surtout au cachet noir sur lequel on lit Moutarde Créole.

[illegible] qui a vendu pendant plusieurs années pour le compte de la Fabrique n'étant plus à son service depuis son retour, le public est prévenu qu'il ne débite pas pour le compte du soussigné. J. EVEN?

VICTOR,
RUE ST-CHARLES, 16.

IMPORTEUR DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES, vient de recevoir et offre à vendre, en gros et en détail un grand assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE

Chemises de toile—Chemises en coton à devant de fil—Chemises en coton, cravates et écharpes, foulards de tous genres.

Gilets de peau, caleçons et bretelles de tous genres. Un grand assortiment de GANTS JOUVIN et autres, gants de soie, castor, [illegible] de laine, pour hommes et dames. Brosses et peignes de tous les espèces, bourses et porte-monnaie, nécessaires pour hommes et pour dames, coutellerie, etc.

Un assortiment complet de PARFUMERIE.

PERRUQUES, TOUPETS et cheveux de tous genres pour hommes et pour dames. 12 déc.

DR. L. DUPERRON, DENTISTE,
190, RUE BOURBON, ENTRE SAINT-PIERRE ET ORLEANS,

A l'honneur de faire savoir aux habitans de la Nouvelle-Orléans et des campagnes, qu'il vient de nouveau se fixer en ville d'une manière permanente. L'accueil favorable, et la confiance dont on l'a toujours honoré, dans la ville que dans les campagnes, lui feront redoubler tous ses efforts pour en mériter la continuation.

Son cabinet pour toutes sortes d'opérations dentaires ainsi que l'adresse ci-dessus, est ouvert tous les jours depuis 8 heures du matin à 4 heures du soir. 29 nov

Champagne! Champagne!

LE soussigné vient de recevoir, par le navire [illegible] d'envoi de MM. de Muller Ruinart, de Reims,
100 paniers de 12 bouteilles (American Eagle).
FRED. BONIS,
No [illegible], rue Conti, en face la Banque de la Louisiane. 13 dec

MAGASIN DE CHAUDRONNERIE.
RUCRET & LANGLADE.
Rue St-Louis, No 14,

FABRIQUENT toutes sortes de chaudières, appareils distillatoires et pompes.

Ils ont constamment en magasin un assortiment complet de batterie de cuisine, [illegible] pour confiseurs et pharmaciens, [illegible] balances, poids et balances de toutes dimensions. Le tout à un prix modéré.

Tous les ordres seront promptement exécutés.
30 oct—1an

CHARBON! CHARBON!

6000 barils charbon, [illegible], qualité supérieure, en débarquement et à vendre à prix réduit, par lots à la convenance des acheteurs. S'adresser chez EDGELL & MILFORD & Co, 20 dec—6 No 16, rue Poydras.

Gouttes préservatives du Choléra Morbus-Asiatique.

Ces gouttes guérissent ou diminuent la diarrhée sur le champ. Elles sont bonnes contre les gargouillements ou borborygmes du ventre, contre les douleurs, nausées et [illegible] des crampes dans la poitrine, aux extrémités, [illegible] de l'estomac et dans les intestins. Ce remède arrête enfin les premiers symptômes du Choléra Morbus Asiatique, qui se trouve ainsi [illegible] en une indisposition légère et bientôt [illegible]

Le dépôt chez J. Lladó, pharmacien, rue Condé, No 27, entre Ste-Anne et Dumaine.
20 dec—6 J. LLADO

Vente par le Syndic.
Meubles français et Tapisserie.

UN stock de [illegible] se composant en partie de [illegible] meubles neufs, tels que: sofas à la Louis XV, [illegible] chaises, armoires, [illegible] &c.

Etoffes [illegible] rideaux, glands et cordelières à rideaux en soie [illegible] &c. &c.

Les commerçants et les [illegible] sont invités à venir visiter le stock, qui sera vendu à bas prix au comptant pour clôture d'affaires.

N.B.—A louer le magasin No 72, rue de Chartres. 19 dec

A LOUER—Un [illegible] rez-de-chaussée, [illegible] du No 14 Exchange Place, près de la Poste. S'adresser à J. V. de EGANA, 18 dec 47 rue Bienville

A VENDRE en débarquement de la barque Delia Chapin, de Bordeaux:
70 barriques vin rouge, bon ordinaire.
130 barils vin blanc Haut-Sauterne.
500 caisses vin rouge, ayant droit à [illegible]
[illegible]
200,000 bouchons [illegible]
100 caisses cerises à l'eau de vie.
200 do fruits à l'eau de vie.
POUGET FILS,
18dec 19, Conti, entre Chartres et Levée

A VENDRE en débarquement du navire Orozimbo, de Bordeaux.
40 barriques vin rouge, bon ordinaire.
150 barils vin blanc Haut-Sauterne.
POUGET FILS,
18dec 19, Conti, entre Chartres et Levée

ON demande à louer un domestique nègre ou mulâtre de 16 à 17 ans, parlant anglais et français. S'adresser rue St Charles, No 16, chez M. Victor.

Avis aux propriétaires de journaux, notaires, [illegible] marchands, et au public en général.

LES soussignés agents pour [illegible] de France, [illegible] un assortiment complet [illegible] à des conditions extrêmement [illegible]
Fos DE FUENTES & CO., 92, rue Commune.

NOUVEAUX MAGASINS A LOUER.
[illegible] EMERSON TOURNE & CO., 19 dec [illegible], rue Tchoupitoulas.